

Affichez cet e-mail dans votre navigateur



Les Brèves

Cette semaine, dans le secteur du bus et de l'autocar :

SOUTENIR LE PEUPLE UKRAINIEN

Le secteur des bus et des cars ne peut pas rester les bras croisés face aux développements de la guerre et à ses conséquences pour la population ukrainienne. Outre des initiatives prises individuellement par certains exploitants et/ou partenaires du secteur, la Fédération et le Fonds Social étudient le rôle de coordination qui pourrait être joué pour apporter un soutien humanitaire à la population ukrainienne qui a été forcée de fuir. Les questions 'où, qui, quand et vers où' sont faciles à répondre pour nos demandes de transport quotidiennes, mais sont loin d'être évidentes dans le chaos au bord des frontières ukrainiennes. En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et de la Croix-Rouge de Belgique, nous étudions actuellement la meilleure façon de coordonner et de répondre aux besoins en matière de transport.

Les entreprises partantes pour soutenir une éventuelle initiative humanitaire peuvent nous en informer auprès de kim.taylor@fbaa.be et stefaan.liessens@sociaalfonds.be.

EN ROUTE VERS LA SORTIE DE LA PANDÉMIE ?

Entre-temps, vous avez sûrement entendu que le Comité de concertation a décidé de passer au code jaune à partir de ce lundi 07/03. Cette étape permettra de lever un grand nombre de contraintes reprises dans le baromètre corona. Bien sûr, la poursuite de l'assouplissement des protocoles pour les transports collectifs est une question importante pour notre secteur. Cependant, le transport de passagers ne fait pas partie intégrante du baromètre. Le passage au code jaune affecte également la structure gouvernementale responsable de l'accompagnement lors de la pandémie. Le bureau a eu un dialogue important avec la présidence du *Risk Management Group* (RMG) en début de semaine. La FBAA rédigera une proposition allégée des protocoles, qui pourrait être appliquée au transport organisé et au transport de l'enseignement spécialisé. Cette proposition sera examinée par le RMG lors de sa réunion. Il est également demandé de déterminer comment les mesures de protection peuvent, le cas échéant, être à nouveau renforcées. Mais ce scénario doit, en ce qui nous concerne, rester un exercice théorique.



Des entreprises rencontrent des candidats motivés à Bruxelles

Hier, Fun Cars, Bus et Coach Services SRL et Keolis ont participé à une journée de rencontre, organisée par la plate-forme BEchauffeur.BE à Bruxelles. Les entreprises ont eu la possibilité d'avoir des entretiens individuels avec des personnes souhaitant devenir chauffeurs de bus ou d'autocars. L'objectif ? Proposer à des candidats, qui ne disposent pas toujours du permis de conduire D, des possibilités de formation et du travail au sein d'entreprises à la recherche de nouveaux chauffeurs. Une autre journée de rencontre se tiendra à Liège le 08/03.

Souhaitez-vous, en tant qu'entreprise, rencontrer les candidats de Liège ou participer à de futures journées de rencontre ? Envoyez un courriel à contact@bechauffeur.be



PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE : pas d'introduction obligatoire pour les bus

Le [Parlement européen](#) a finalement renoncé au prélèvement kilométrique obligatoire pour le transport de passagers. La semaine dernière, le compromis sur la directive 'Eurovignette' a finalement été approuvé. Cela signifie que les États membres sont désormais libres de décider s'ils veulent ou non introduire un prélèvement kilométrique pour les bus et les autocars. Au départ, le Parlement avait stipulé que les pays appliquant le prélèvement kilométrique pour les camions, dont la Belgique, devaient également en introduire un pour les bus à partir de 2021. Les voitures particulières y seraient soumises dans une phase ultérieure. Tant le secteur que divers États membres ont formulé des objections à l'égard de la réglementation élaborée initialement. La FBAA est satisfaite du compromis obtenu, qui est une fin plus que bienvenue à une bataille de lobbying qui a duré plus de cinq ans pour notre secteur. Nous attendons maintenant de nos autorités publiques confirmer qu'elles n'introduiront pas le prélèvement kilométrique.

L'UCM demande le maintien des aides aux entreprises lors du passage en code jaune

L'UCM a publié cette semaine un communiqué de presse dans lequel il demande aux pouvoirs publics de maintenir les aides aux entreprises lors du passage en code jaune. En effet, maintenant que le Comité de concertation a décrété le passage en code jaune, les restrictions imposées aux indépendants et PME risquent d'être levées. Cependant, la levée des restrictions ne permet pas à toutes les entreprises de reprendre leurs activités 'comme avant'. C'est pourquoi l'UCM demande une prolongation du chômage corona et du droit passerelle au-delà du 31 mars. Plusieurs raisons sont citées : la pandémie toujours présente, la guerre en Ukraine qui alimente la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que l'inflation et donc le coût salarial.

La situation des entrepreneurs reste compliquée. « Les gouvernements ne peuvent pas l'ignorer » ; voilà en substance le message adressé par l'UCM en soutien aux entrepreneurs toujours touchés par la crise.



CAR & BUS E-ZINE : Keolis Belgique a 25 ans - qu'amène l'avenir ?

Keolis fête ses 25 ans de présence en Belgique ! Le CEO Stefan De Prycker se tourne vers l'avenir et expose la vision future de l'entreprise. Comment l'entreprise Keolis Belgique envisage-t-elle l'avenir ?

[Lire plus sur la vision d'avenir de Keolis Belgique](#)

[Recevez les prochains e-zines dans votre boîte mail](#)

CONDOLÉANCES

Monsieur Francis Delmeulle, directeur des Voyages Leroy, est décédé le 28 février à l'âge de 78 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU SECTEUR



Conseil consultatif FBAA + Comité Fédéral Autocar

Les collaborateurs de la FBAA, de l'ICB, de FCBO et du Fonds social combinent dès à présent le télétravail et le travail dans les bureaux à Haren. [Vous trouverez ici les données de contact des collaborateurs de la FBAA.](#)

